

# LIGUE D'ESCRIME DE FRANCHE-COMTE

Maison des Ligues

3 av. des Montboucons - 25000 BESANCON

## PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 18/10/2008

Lieu : Centre International de Séjour, salle 1.

3, Av. des Montboucons 25000 BESANCON (Tél. :0381500754)  
25000 BESANCON

Date : Samedi 18 Octobre 2008 à 10h30.

### Ordre du jour :

- Etat de la Ligue : premières constatations ; mesures à prendre.
- Formation des commissions.
- Participation frais de stage.
- Subvention Conseil Régional pour acquisition matériel : maintien ou non de la demande.
- Location des pistes de la ligue.
- Questions diverses.

### Sont présents comme membre du Comité Directeur :

Louis BERION, Fabienne BERTRAND, Paul BERTRAND, Stéphanie CHEVALLIER, Benoît COULON, Christian DOCK, Alain GAMMA, Fabienne GAMMA, Raymonde MERCIER, Guy MONTEIL, Erik SERRI, Sylvia SERRI.

### Sont absents excusés :

Au niveau des membres du Comité Directeur : Claire CHAPUIS (procuration à Paul BERTRAND), Daniel COLLAUD, Gilles GALLINA (procuration à Erik SERRI), Jacques SAUTOT.

Au niveau des membres invités : Olivier STEIN (C.E DOLE).

### Est absent non excusé comme invité :

M. BOVET ((C.E. CHAMPAGNOLE)

### Sont présents comme invités :

Christian DEFRAISNE (Président CD 25), Christine CESCO (Présidente CD 90), Isabelle PETITOT (ASCAP), Jean-Pierre PHILIPPON (CTS), Kevin DESCHENES (secrétaire Adjoint).

Secrétaire de séance : Stéphanie CHEVALLIER assistée de Kevin DESCHENES.

La séance est ouverte à 10h30.

### Point numéro 1 : Etat de la Ligue

Le Président indique que la Ligue se trouve dans un état déplorable au niveau des archives.

En effet, et sur le plan administratif :

- il n'existait pas de registre des délibérations.
- le dernier PV d'Assemblée Générale figurant dans les archives date du mois de septembre 2005.
- il n'existe aucun PV du Comité Directeur depuis 2004.
- il n'existe aucun PV du Bureau.
- il n'existait quasiment aucun classeur de rangement.
- il n'y avait quasiment aucune fourniture...
- aucun inventaire du matériel de la Ligue n'a été tenu...

Sur le plan comptable :

- il a fallu une quinzaine de jours pour pouvoir être en possession des documents relatifs à l'année 2007.
- La comptabilité n'est pas tenue depuis Janvier 2008 ; aucune opération n'a été rentrée depuis cette date ; M. Gérard MARY n'entend pas mettre la comptabilité à jour à la date de la cessation de ses fonctions lors même que l'ancien président ne lui a pas remis les documents comptables.
- Aucun bilan comptable ne figure au sein du bureau de la ligue ; M. Gérard MARY a indiqué qu'il les communiquerait ; une demande doit être faite en ce sens.
- Absence de registre de caisse.

Le Président précise les démarches entreprises depuis le 04 Octobre 2008 :

- courrier à M. HUGONI pour le sommer d'avoir à communiquer les archives.
- Courrier à M. ELLENA pour le sommer également d'avoir à communiquer les archives administratives.
- Intervention au niveau de la Banque pour régulariser la situation.
- Intervention auprès de la Préfecture pour l'enregistrement du PV d'AG Elective du 04/10/2008.
- Intervention auprès de la FFE pour faire part de la modification du bureau, du CD, et des grands électeurs.
- Intervention par M. Louis BERION auprès de M. Gérard MARY pour obtenir les bilans comptables.
- RV avec M. René HUGONI le 14/10/2008.

Le Président fait un compte-rendu de l'entrevue avec M. René HUGONI du 14/10/2008 ; il précise qu'à ce jour, il est en l'attente des règlements relatifs à la fête des jeunes, conformément à l'engagement pris par M. René HUGONI de rembourser la somme de 150 € et d'intervenir auprès de M. Gilles TERRYIN pour obtenir le remboursement de la moitié du prix de la chambre du NOVOTEL, soit une somme à rembourser de 96 € ; le Président précise qu'il a fait un courrier en ce sens à M. René HUGONI en date du 17/10/2008.

Le Président donne connaissance de la réponse faite par M. JC ELLENA concernant les archives et du courrier adressé à M. JC ELLENA le 14/10/2008 ; le Président précise qu'il est toujours en l'attente des PV d'AG et de CD...

Le Président mentionne qu'un club a payé une partie de ses licences 2007/2008 (environ 2000 €) qu'au mois de septembre 2008, de telle sorte que la Ligue a consenti une avance anormale et injustifiée ; il est rappelé à ce sujet que la Ligue ne doit valider les licences qu'une fois qu'elle est en possession des règlements des Clubs de telle sorte qu'il est impératif que les Clubs adressent leurs règlements dès qu'ils ont émis leur bordereau de licence ; il est nécessaire, afin de permettre une meilleure gestion des licences, qu'un règlement soit effectué pour chaque bordereau et que le chèque ou le virement émis mentionne clairement le numéro du bordereau objet du règlement.

Le Président pose la question de savoir si le Comité Directeur souhaite qu'un audit soit réalisé ; il est nécessaire en tout état de cause de vérifier les documents comptables 2007 qui viennent d'être remis et de retrouver trace des placements qui existaient en 2003 ainsi que de l'usage qui en a été fait afin de pouvoir en justifier vis-à-vis des administrations.

Un audit peut être réalisé par la société DLA (Dispositif Local d'Accompagnement sis 21C, rue Alain SAVARY à BESANCON) ; la plus grande partie peut être subventionnée par le Conseil Général ; le montant demeurant à charge de la Ligue serait de l'ordre de 10 %.

Le Président et le Trésorier entendent en tout état de cause émettre les plus expresses réserves sur la gestion passée et rappellent qu'ils ne sauraient engager leur responsabilité pour cette gestion qu'ils entendent qualifier de catastrophique.

Sur quoi le Comité Directeur décide :

- d'adresser copie du procès-verbal du présent comité directeur à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, à la FFE, au Conseil Régional et au Conseil Général.
- de prendre rendez-vous avec le Cabinet DLA pour avoir toutes explications utiles sur la réalisation d'un Audit et notamment avoir connaissance du périmètre de cet Audit ainsi que son coût

Le Comité Directeur vote à l'unanimité le principe de la réalisation d'un Audit concernant la gestion passée de la Ligue.

### Point 2 : Sur la formation des Commissions.

Les commissions suivantes sont créées :

Il est rappelé que le Président de Ligue est membre de droit de toutes les commissions.

- a) Commission Sportive : elle comprend tous les enseignants ainsi que les dirigeants qui à ce jour ont indiqué vouloir s'occuper de ladite commission savoir : Fabienne GAMMA, Sylvia SERRI, Christian DOCK
- b) Commission Arbitrage : Jean-Louis PETITOT et Lucas SCHAUSS
- c) Commission Jeune : Sylvia SERRI
- d) Commission Médicale : Benoît COULON et Kévin DESCHENES.
- e) Commission Média et promotion de l'escrime : le Président précise qu'il est important que notre sport ait un écho important au niveau des médias et qu'il convient de prévoir un représentant par département ; A ce jour, Sylvia SERRI et Alain GAMMA ont fait part de leur souhait de s'occuper de cette commission.

Toute personne licenciée en Franche-Comté et qui souhaite faire partie d'une des commissions précitées doit se manifester auprès de la Ligue, par courrier.

Il est nécessaire que chaque commission puisse établir un projet et puisse chiffrer ses besoins afin ensuite de pouvoir décider des opérations réalisables.

**Point 3 : Participation Frais de Stage :**

Il est rappelé que par le passé, la Ligue prenait en charge une partie des frais de stage.

Aujourd'hui, il est difficile de se prononcer puisque nous n'avons pas connaissance de la situation financière de la Ligue et du Budget de la Ligue.

Le Comité Directeur décide de revoir la question une fois en possession de plus amples renseignements sur les finances de la Ligue.:

**Point 4 : Subvention acquisition matériel Conseil Régional :**

La ligue a obtenu une subvention du Conseil Régional pour l'acquisition de 4 pistes complémentaires ; M. René HUGONI a acquis 4 paires d'enrouleurs auprès de la Société CARTEL, lesdits appareils ayant été facturés et payés avant d'avoir le retour de la convention, de telle sorte qu'il ne sera guère possible d'obtenir l'aide de 50 % allouée par le Conseil Régional...

Le coût des 4 paires d'enrouleurs est de 2.400 €.

De plus, et en l'absence de données précises sur l'état financier actuel de la Ligue, il est difficile de se prononcer de façon définitive.

En conséquence le Comité Directeur décide à l'unanimité d'intervenir auprès du Conseil Régional afin d'une part d'obtenir si possible un report de la subvention, permettant à la Ligue de se positionner de façon définitive et d'autre part de tenter d'obtenir du Conseil Régional le financement à concurrence de 50 % des 4 paires d'enrouleurs.

**Point 5 : location des pistes de la Ligue :**

Le Comité Directeur décide à l'unanimité :

- pour les Championnats de Ligue et les Coupes du Doubs : la Ligue prêtera les pistes à titre gratuit.
- pour les autres épreuves organisées en Franche-Comté : les pistes seront louées sur une base de 50 € par piste ; toutefois, les pistes pourront être prêtées à titre gratuit si la compétition a reçu l'approbation préalable de la Ligue et si le Club emprunteur s'engage de son côté à prêter à la Ligue à titre gratuit les pistes dont il est propriétaire et dont la Ligue aurait besoin pour l'organisation de manifestations.
- Pour les Clubs extérieurs à la Franche-Comté : le coût de la location est de 50 € par piste.

**Point 6 : Questions diverses.**

**a) Sur la prise d'une licence indépendante par le CTS :**

Il ne paraît pas possible d'imposer à une personne de prendre une licence indépendante ou dans un club, même si cette personne travaille pour la Ligue et se trouve rémunérée pour ce travail.

Il semble important que chaque membre présent lors de cette réunion du comité directeur intervienne lorsque le CTS se trouve confronté à des détracteurs.

**b) Sur l'aide financière apportée par la Ligue au Club Organisateur d'un Championnats de Franche-Comté**

Ce point sera à revoir une fois en possession d'un état des finances de la Ligue

**c) Sur les Kit Ludo Escrime : la FFE a donné la saison passée 18 Kits à la Ligue dont un a disparu... ; ces kits peuvent être mis à la disposition des clubs ou des CD en prévenant la Ligue au préalable.**

Il sera nécessaire de prévoir une convention de prêt.

**d) Sur la subvention complémentaire allouée par le Conseil Régional suite à la venue de Frédéric PIETRUSKA en Franche-Comté = 6.000 €.**

Cette subvention est destinée à l'acquisition de Kit Jeune ; le Conseil Régional finance à concurrence de 50 % l'acquisition ; à ce jour ont répondu favorablement :

- le CD 39 pour 2.000 €.
- le CD 70 pour 2.000 €
- le CD 25 pour 1.000 €
- le CD 90 pour 600 €

**Attention : le Conseil Régional impose que la Ligue reste propriétaire du matériel ; il s'agit donc d'une mise à disposition à long terme en faveur des CD.**

La livraison sera effectuée lors d'une remise officielle à la Région ; il serait intéressant de profiter de cette remise pour honorer les tireurs qui ont obtenus des médailles lors des Championnats de France et Fête des Jeunes sur la saison 2007-2008 ; une demande sera faite en ce sens auprès du Conseil Régional.

e) Organisation des Championnats de Franche-Comté 16/11 et 07/12 :

Le CE Dole et le CE Champagnole ont fait savoir qu'ils ne souhaitent plus organiser les Championnats de Franche-Comté.

Le Comité Directeur tient à faire part de sa désapprobation vis-à-vis de ce désengagement tardif qui nuit fortement –non pas tant à la Ligue –mais aux escrimeurs concernés par ces épreuves.

La Ligue recherche en conséquence de nouveaux organisateurs et tiendra les clubs informés.

f) Application du règlement au niveau des jeunes :

Me Jean-Pierre PHILIPPON rappelle que le règlement de la FFE est applicable aux épreuves de jeunes organisées par la Franche-Comté et que par voie de conséquence, toute faute au niveau de la sportivité est sanctionnée par un carton noir ; il propose, afin d'éviter que la sanction ne soit trop lourde de conséquence, et afin de préserver le caractère éducatif, de prévoir une non transmission de rapport à la FFE.

Le CD décide à l'unanimité qu'en cas de carton noir dans les catégories poussin, pupille et benjamin, aucun rapport ne sera adressé à la FFE.

g) Indemnisation des arbitres :

L'indemnisation des arbitres est fixée par la FFE selon le barème statutaire suivant : arbitre en formation départementale = 20 €, arbitre départemental ou en formation régionale = 25 €, arbitre régional = 40 €

Il serait souhaitable afin d'encadrer les arbitres en formation de prévoir des « superviseurs » ; toutefois le coût est à prendre en considération ; ce point sera à revoir en fonction de l'état des finances de la Ligue.

h) Intervention dans les IME et Ecole Ouverte

Il est rappelé que la Fédération Française d'Escrime prend en charge l'organisation d'une activité escrime au sein des IME ; la FFE donne également 15 kits escrime à la structure d'accueil ; il serait intéressant que les Clubs ou les CD puissent s'investir dans ce type de structure qui permet d'obtenir des ressources complémentaires de nature à consolider un emploi...

**i) Création d'un nouveau Club à RONCHAMPS (70) et projet de création d'un Club à RIOZ (70) :**

Le Président fait part de la création d'un nouveau Club à RONCHAMPS et espère tout prochainement la création d'un club à RIOZ, ce qui ne peut qu'être bénéfique au développement de l'escrime en Franche-Comté.

**j) Sur la prise en charge des frais de téléphone du CTS :**

Le Comité Directeur décide à l'unanimité la prise en charge des frais de téléphone portable de Me Jean-Pierre PHILIPPON dans le cadre des activités exercées pour le compte de la Ligue d'Escrime de Franche-Comté.

La séance est levée à 12 h 40.

La secrétaire de séance

Le Président